

# Le trimestriel

Les dernières nouvelles de Janvier, Février et Mars 2024

## LES EVENEMENTS A VENIR

**20 Avril**

Journée pêche organisée  
par la société de chasse

**5 Mai**

Pique-nique communal  
Organisé par le comité des fêtes

**8 Mai**

Cérémonie commémorative  
au monument aux Morts à 11h

**Du 8 au 15 Juin**

Exposition à la salle  
l'Andrésienne

**15 Juin**

Marche gourmande organisée  
par la société de chasse

**8 Août**

« Visite estivale » + séance  
cinéma en plein air

Toutes les informations sur :

Site internet : [saintandresursevre.fr](http://saintandresursevre.fr)

Pour recevoir directement les actualités par mail, il vous  
suffit de cliquer sur "s'inscrire à la newsletter".

Tél : 05-49-80-87-68

E-mail : [mairie-saint-andre-sur-sevre@wanadoo.fr](mailto:mairie-saint-andre-sur-sevre@wanadoo.fr)



## Les brûlots de déchets verts sont désormais interdits toute l'année pour les particuliers

La pratique du brûlage des déchets verts est interdite toute l'année et pas seulement les mois les plus chauds. Un nouvel arrêté préfectoral dans les Deux-Sèvres en date du 22 mai 2023 vient re-préciser les choses. Pour les particuliers, c'est l'interdiction totale qui prime à de très rares exceptions près. Les agriculteurs, eux, bénéficient de plus de possibilités. Du 15 octobre au 15 mars, ils peuvent brûler les résidus de travaux agricoles ou tailles de haie « lorsqu'aucune solution de valorisation ne peut être mise en œuvre ».

## Soutien aux associations

La Commune apporte son soutien aux associations notamment par le biais de subventions. C'est une enveloppe de 3 842€ qui a été votée et qui a été répartie à 17 associations.

Les présidents des associations de la Commune ont également été invités à une réunion d'échanges le jeudi 22 Février. L'objectif de cette réunion « Commune/associations » était d'offrir un moment convivial, d'échanger sur leurs attentes et préoccupations, d'être à leur écoute sur des sujets qu'elles souhaitaient aborder, mais aussi une occasion de leur communiquer quelques informations.



## Un nouveau bureau pour l'U.N.C

La section locale de l'Union nationale des combattants (UNC) de Saint-André-Sur-Sèvre s'est réunie, samedi 2 Mars 2024, pour son assemblée générale, sous la présidence de Henri POUPELIN. L'association augmente son effectif et compte désormais 25 adhérents (contre 18 en 2023). Parmi eux, de jeunes recrues, afin de perpétuer la mémoire des anciens combattants; Ils ont fait leur entrée dans le bureau et ils assureront les fonctions de trésorier et de porte-drapeau.

Tous ont été conviés le samedi 23 mars pour l'élection du nouveau bureau.

Une cérémonie de remise d'un drapeau à la section locale de l'Union nationale des combattants de Saint-André-Sur-Sèvre est prévue le Samedi 12 Octobre prochain.

Le nouveau bureau est composé de :

- Président d'honneur : Henri Poupelin
- Co-Présidents : Lionel Violleau et Michel Daunis
- Secrétaire : Dimitri Jolicon
- Secrétaire adjoint : Pascal Girardeau
- Trésorier : Christian Fazilleau
- Trésorier adjoint : Pierre Nicollean
- Membres : Guy Blanchard et Thibaud Bouxin
- Porte-drapeau : Michel Daunis, Michel Grelier, Pierre Nicollean, Pascal Girardeau, Thibaud Bouxin et Thierry Girardeau.

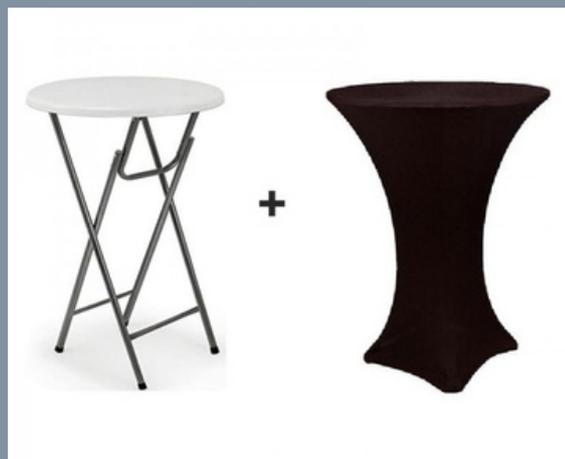
## Petit à petit, la salle l'Andrésienne s'équipe...

Les élus ont décidé d'équiper la salle de mobiliers et vaisselles pour répondre aux besoins constatés durant cette première année d'utilisation :

- 30 tables en polyéthylène
- 20 mange-debout avec housses noires
- 180 verres à pied (avec casiers de rangement)
- 6 grands pichets supplémentaires
- 3 pichets pour le micro-ondes (avec couvercle)
- 1 Cafetière
- 1 bouilloire

Des patères ont été installées dans les zones de services pour que les organisateurs puissent y accrocher leurs vêtements.

Coût total : 4 598,69€



Reste à prévoir :

- Des nouveaux cintres pour les porte-manteaux
- 6 Plateaux supplémentaires (actuellement 4)
- Un écran de projection
- L'aménagement du labo de plonge

# INFOS DIVERSES

**Élections européennes 2024**  
9 Juin 2024

**JE M'INSCRIS  
SUR LES LISTES ÉLECTORALES**

**JE M'INSCRIS  
JE VOTE !**

Jusqu'au **1er mai 2024** (en ligne)  
elections.interieur.gouv.fr

Jusqu'au **3 mai 2024** en mairie



## »»» MISSION "ARGENT DE POCHE"

Les élus ont décidé de renouveler le dispositif proposé par la Mission Locale du Bocage Bressuirais intitulé « Mission Argent de Poche » à destination des jeunes de 16 à 17 ans.

16 jeunes sont potentiellement concernés.

En contrepartie des tâches réalisées, durant les vacances d'été, les jeunes percevront une gratification de 15€ par demi-journée de travaux de 3h.

**Le dossier de candidature est à retirer en mairie.**

## EXPOSITION <<<

Du 8 au 15 Juin : l'exposition de peintures, gravures, enluminures, sculptures... aura lieu à la salle l'Andrésienne de 10h à 18h les samedis et dimanche et sur rendez-vous du lundi 10 au vendredi 14 Juin. Un vernissage est prévu le 8 Juin à 11h. Seront conviés : les présidents d'associations, les Maires de l'agglomération et des communes voisines, les artistes ainsi que les élus...

L'exposition fermera ses portes à l'issue de la marche gourmande organisée par la société de chasse. Les marcheurs pourront ainsi profiter de l'exposition au départ ou à leur arrivée.

## »»» A NOTER DANS VOS AGENDAS



## »»» BRUITS DE VOISINAGE



Petit rappel en ce début de printemps où nous sortons les tondeuses, tronçonneuses, taille-haies...

Un arrêté préfectoral rappelle, entre autre, que les travaux de bricolage et de jardinage utilisant des appareils susceptibles de gêner le voisinage en raison de leur intensité sonore notamment les tondeuses, tronçonneuses, perceuses, raboteuses, scies mécaniques, ne sont autorisées qu'aux horaires suivants :

- Du lundi au vendredi de 8 h à 12 h et de 14 h à 19 h
- les samedis de 9 h à 12 h et de 15 h à 19 h
- les dimanches et jours fériés de 10 h à 12 h

# IMPÔTS

## VOTE DES TAUX 2024

Les élus ont fait le choix de maintenir les taux communaux pour l'année 2024, à savoir :

Taxe foncière bâti 31,44

Taxe foncière non bâti 43.53

Taxe d'habitation (Pour les résidences secondaires) 9.51

Le Maire tient à informer les habitants que le gel des taux voté par les élus de Saint-André-Sur-Sèvre n'empêchera pas l'augmentation des taxes foncières du fait de :

- La décision de l'état d'augmenter les valeurs des bases locatives de 3,9% pour 2024 ;

- Les éventuelles hausses des taux des autres collectivités territoriales.



Nouveaux arrivants, si vous ne l'avez pas encore fait, vous êtes invités à vous présenter en Mairie munis du livret de famille ou d'une pièce d'identité pour vous faire enregistrer, ainsi que d'un justificatif de domicile afin de vous inscrire sur les listes électorales.

## ERRATUM

### NOUVEAUX ARRIVANTS

Dans le bulletin annuel, nous aurions dû souhaiter la bienvenue également à :

- DAVID Dylan et LARDIERE Marine
- CHUPIN Anthony
- THIBAUD Kévin et CHARRIER Manon
- PAYOT Jonathan et CRABEL Marion
- HERAULT Mélanie et BAILET Pierre
- CALOUX Axel et LANDRIT Laura
- POULIN Sébastien

## ECLAIRAGE PUBLIC

DEPUIS LE 10 JANVIER 2024, RÉDUCTION DES HORAIRES DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC AVEC UNE COUPURE DE 22H À 6H30.

COMME CHAQUE ANNÉE, EXTINCTION ESTIVALE DE L'ÉCLAIRAGE DE MI-MAI À MI-AOÛT.



## LE TÉLÉTHON CHANGE DE DATE

En raison de l'inauguration de la cathédrale Notre-Dame de Paris (incendiée le 15 avril 2019) qui devrait intervenir le week-end du 7 décembre, et vu l'ampleur internationale qu'aura cet événement, l'AFM-Téléthon a décidé d'avancer les dates officielles du Téléthon 2024 aux 29 et 30 novembre.

**LE TÉLÉTHON A SAINT-ANDRÉ-SUR-SEVRE, ORGANISÉ PAR LES P'TITS DOIGTS DE L'ESPOIR, AURA LIEU LE SAMEDI 30 NOVEMBRE.**



# Tarifs des salles

Pour pallier, en partie, à l'augmentation de l'énergie, une augmentation de 10% a été appliquée aux tarifs de location des salles (excepté pour les rassemblements après sépulture).

## Planning des salles

Vous pouvez désormais voir, en direct, les disponibilités de la salle l'Andrésienne et la salle du Foyer. Depuis la page d'accueil du site internet de la Commune, cliquez sur "agenda" sur le bandeau gris, à droite. Sur cette page, un rappel des manifestations de l'année et en bas de la page, le planning des salles l'Andrésienne et du Foyer.

Salle "L'Andrésienne"		Période du 15 avril au 14 octobre		Période du 15 Octobre au 14 Avril	
		Habitant St André	Résident hors commune	Habitant St André	Résident hors commune
<b>Caution</b>		<b>1 000 €</b>			
Salle entière	1 Jour	275 €	550 €	330 €	660 €
	2 Jours	440 €	880 €	495 €	990 €
Journée supplémentaire <i>(au-delà de 2 jours)</i>		110 €	110 €	132 €	132 €
<b>Vin d'honneur (après sépulture)</b>		<b>50 €</b>	<b>80 €</b>	<b>70 €</b>	<b>100 €</b>
Location sono		40 €	40 €	40 €	40 €
Percolateur		Gratuit (sur demande)			
Vaisselle		Gratuite (sur demande) <i>Sauf remplacement vaisselle cassée en manquante (tarifs dans règlement de la salle)</i>			

## Tarifs associations

Un tarif spécial est appliqué pour les associations de la Commune qui organisent une manifestation à but lucratif, afin de les sensibiliser sur le coût énergétique, comme suit :

- Gratuité pour la 1ère utilisation annuelle,
- A partir de la 2ème utilisation de la salle l'Andrésienne, le tarif de location est fixé à 100€

Les manifestations à but non lucratif conservent leur gratuité.



Salle du Foyer		Tarifs ÉTÉ		Tarifs HIVER	
		Période du 15 avril au 14 octobre		Période du 15 Octobre au 14 Avril	
		Habitant St André	Résident hors commune	Habitant St André	Résident hors commune
<b>Caution (avec ou sans sono)</b>		<b>500 €</b>			
Salle 1 avec Bar capacité 36 personnes (52 m²)	1 Jour	55 €	110 €	72 €	143 €
	2 Jours	88 €	176 €	121 €	242 €
Salle 2 avec Cuisine capacité 48 personnes (60 m²)	1 Jour	72 €	143 €	88 €	176 €
	2 Jours	121 €	242 €	149 €	297 €
Salle entière capacité 84 personnes	1 Jour	121 €	242 €	143 €	286 €
	2 Jours	187 €	374 €	226 €	451 €
Location sono/vidéoprojecteur <i>(avec salle 2 ou salle entière uniquement)</i>		40 €	40 €	40 €	40 €
Installation la veille à partir de 17h		18 €	18 €	18 €	18 €
<b>Vin d'honneur</b>		<b>55 €</b>	<b>110 €</b>	<b>61 €</b>	<b>121 €</b>
<b>rassemblement après sépulture (salle entière)</b>		<b>50 €</b>	<b>50 €</b>	<b>55 €</b>	<b>55 €</b>

## Mémo

Une check-list a été rédigée pour vous aider à ne rien oublier lors de votre départ de la salle du Foyer ou de la salle l'Andrésienne.

# MANIFESTATIONS PASSÉES

Organisées par la commune

de Janvier à Mars

## VŒUX DU MAIRE

Le Maire a présenté ses vœux à la population sous l'œil attentif de plus de 100 habitants dont des nouveaux arrivants, invités pour l'occasion. Un diaporama a été projeté, retraçant les réalisations de 2023, les projets de 2024, les nouveautés, la présentation de l'ensemble des associations ainsi que toutes les manifestations organisées par la municipalité en 2023. La soirée s'est terminée autour du verre de l'amitié.



## REPAS DES SÉNIORS

cette année, il s'est déroulé au lendemain des vœux du Maire. 98 convives étaient présents. 8 personnes se sont désistées pour des raisons de santé dont Dimitri Jolicon, notre animateur du jour. La prestation du traiteur Fauconnier a été très appréciée par tous les convives. L'après-midi s'est poursuivie par des jeux.

## CHASSE AUX DÉCHETS

33 personnes volontaires (dont 8 enfants) ont contribué à cette chasse aux déchets organisée sur la commune, le 17 Février.

Ce nouveau rendez-vous de « tous ensemble, nettoyons notre Commune » aura permis de ramasser les déchets dans les fossés le long de 7 routes communales.

35 kg de déchets ont été récoltés en 1h30.

Bravo et merci aux participants;



## DÉSHÉRBAGE DU CIMETIÈRE

A l'approche des Rameaux, la municipalité a de nouveau invité les Saint-Andrésiens et Saint-Andrésiennes, de tout âge, à participer à cette nouvelle opération de désherbage du cimetière communal le samedi 23 Mars.

15 courageux volontaires ont répondu présents à cette action citoyenne. Merci à eux pour leur implication.

# COMPTES 2023

**Le compte administratif retrace la situation exacte et réelle des finances de la collectivité (dépenses et recettes réalisées en 2023). Il est élaboré par "l'ordonnateur" de la collectivité, c'est à dire le Maire.**

## Dépenses fonctionnement

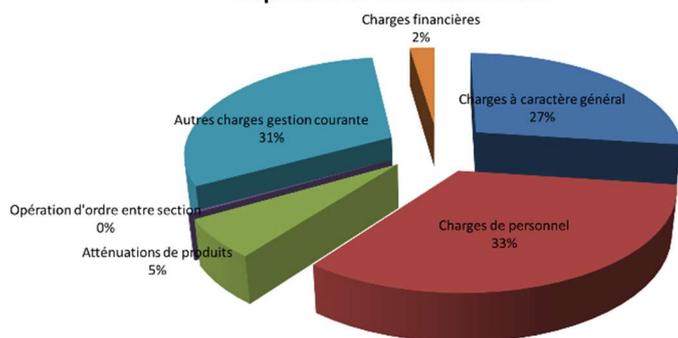
Charges à caractère général	82 934 €
Charges de personnel	101 486 €
Atténuations de produits	19 285 €
Opération d'ordre entre section	804 €
Autres charges gestion courante	94 429 €
Charges financières	7 002 €
<b>TOTAL</b>	<b>305 940 €</b>

## Recettes fonctionnement

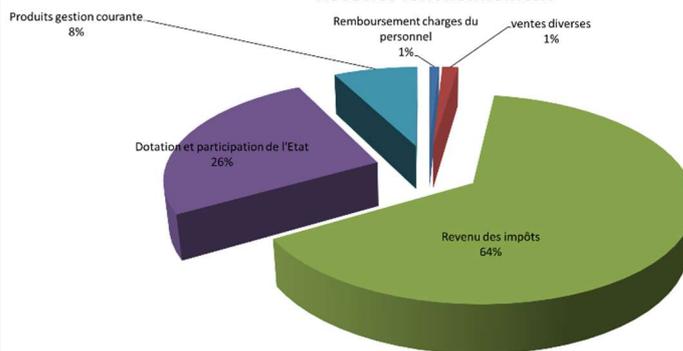
Remboursement charges du personnel	3 747 €
ventes diverses	6 142 €
Revenu des impôts	274 867 €
Dotation et participation de l'Etat	110 498 €
Produits gestion courante	32 332 €
<b>TOTAL</b>	<b>427 585 €</b>

Résultat de 2023	121 646,00 €
Excédent antérieur	584 127,22€
<b>Nouveau résultat</b>	<b>705 773,22 €</b>

### Dépenses de fonctionnement



### Recettes fonctionnement



## Dépenses investissement

Logiciel (clés signature électronique + antivirus)	395,00 €
Emprunts (en capital)	34 186,68 €
Opération "cimetière"	12 180,48 €
(Engazonnement de 5 allées + enrobé monument aux Morts)	
"Acquisition de matériel"	3 391,86 €
( Accessoires et aspirateur l'Andrésienne, trarière, téléphone et écran	
Opération "Travaux de voirie"	32 648,29 €
(Réfection de voirie + mobilier urbain...)	
Opération "Travaux de bâtiment"	4 983,61 €
(Travaux locatif + battants cloches église)	
Opération "Acquisition de terrain"	995,68 €
(terrain derrière ancien garage - Rue des Joncs)	
Opération "Eclairage public"	1 361,06 €
(remplacement de 2 lampes)	
Opération "Aménagement abords de la salle polyvalente"	38 685,45 €
opération "Lotissement"	60 440,64 €
opération "Rénovation salle polyvalente"	60 590,48 €
<b>Total dépenses</b>	<b>249 859,23 €</b>

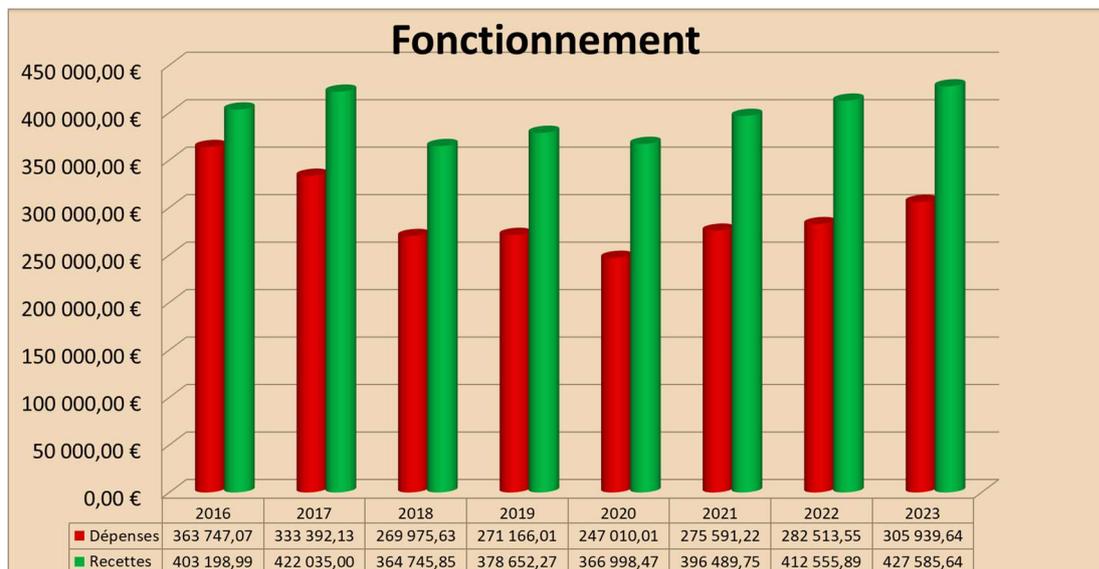
## Recettes investissement

Virement du fonction N-1	128 134,46 €
FCTVA	97 250,70 €
Taxe d'aménagement	5 562,95 €
Amortissement	804,01 €
Aide du département, de l'agglô2 et du SVL pour les travaux de la "Rue du Sabotier"	17 916,43 €
Aide du Sieds et acompte DETR pour les travaux des Abords de la salle	114 563,80 €
Subvention DETR, ANS, DSIL pour les travaux de "rénovation de la salle l'Andrésienne"	457 710,00 €

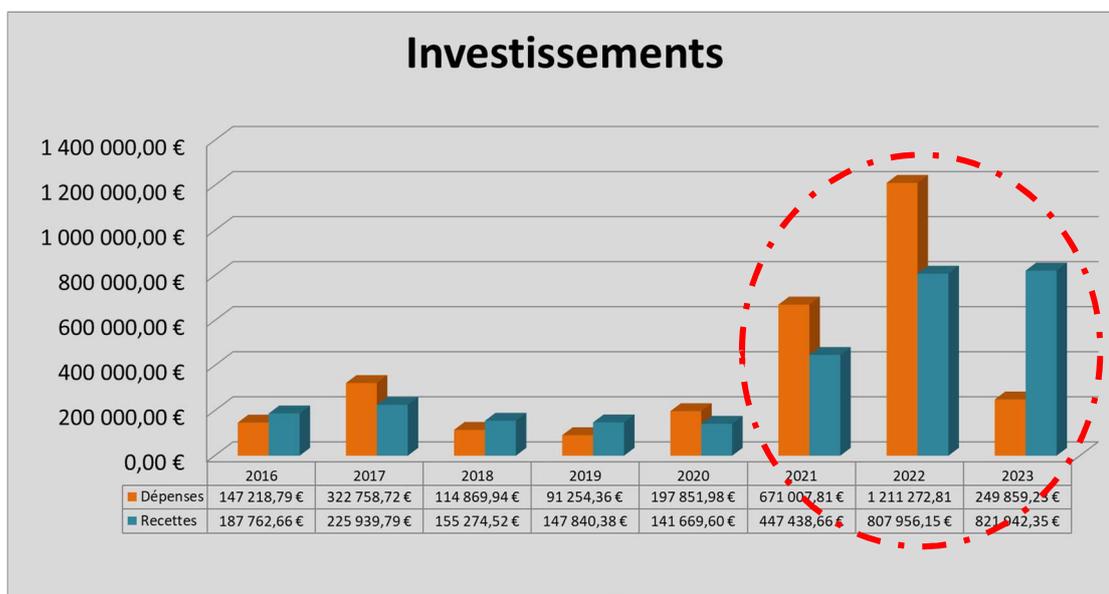
Résultat excédentaire de 2023	: 572 083,12 €
Déficit N-1	: - 689 235,93 €
Factures engagées mais non réglées	: - 56 824,03 €
Subventions à venir	: + 74 517,13 €
<b>Nouveau résultat déficitaire de 2023</b>	<b>: - 99 459,71 €</b>

**99 459,71€ seront virés de la section fonctionnement à la section investissement pour combler ce déficit.**

# Évolution du budget de la Commune



*Depuis 2016, la capacité d'autofinancement (écart entre les recettes (bâton vert) et les dépenses (bâton rouge)) a très fortement augmenté. De 39 451,92€ (9,78%) en 2016, elle est passée à 121 646,00€ (28,45%) en 2023.*



*Une augmentation significative des dépenses en 2021 et 2022 due aux travaux de rénovation de la salle L'Andréienne et des recettes importantes en 2022 et 2023 grâce aux versements des subventions de ce projet.*

